



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-425
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$
POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT
SOUS LE PONT JOSEPH-COMMANDANT**

Avis public est donnée par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Labelle a adopté le règlement numéro 2025-425 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de remplacement d'une conduite d'égout sous le pont Joseph-Commandant.

Le règlement numéro 2025-425 a reçu l'approbation requise par la Loi comme suit :

- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Habitation en date du 22 septembre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Labelle, ce vingt-troisième jour de septembre deux mille vingt-cinq.

France Bellefleur
Greffière-trésorière et directrice générale